



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 24 juin 2010

**Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités**

à

**Mesdames et Messieurs les Provoiseurs**

**s/c Messieurs les Inspecteurs d'Académie,  
Directeurs des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale**

**SECRETARIAT GENERAL**

**Pôle organisation et performance**

**Division de l'organisation  
scolaire Séverine JEGOUZO**

**Délégation académique à la  
formation professionnelle initiale  
et continue**

**Brigitte COLIN-THOMAS  
Michel PINÇON**

**Diffusion :**

**Pour attribution : A**

**Pour information : I**

**Objet : Evolution de la carte des formations – Préparation de la rentrée  
scolaire 2011-2012 et perspectives vers 2014**

**Références :**

- 10èmes orientations conjointes Etat – Région co signées par le Président de région et les trois Recteurs des académies franciliennes
- Circulaire de rentrée (BO n° 11 du 18 mars 2010).

L'élaboration de la carte des formations en lycée pour les années 2011 et suivantes s'inscrit dans un contexte renouvelé.

La rénovation de la voie professionnelle a été mise en œuvre à la rentrée 2009 avec la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans sur l'ensemble du territoire (à l'exception de quatre spécialités de BEP) aux côtés du CAP, désormais la seule formation de niveau V.

A la rentrée 2010, se mettra en place la réforme du lycée général et technologique en commençant par le niveau de la seconde. Cette réforme globale intègre la rénovation de la voie technologique industrielle dès 2011.

A	IA		Ets Privés
A	Inspections		Universités
I	CT – CM		IUT
I	Chefs Div.		Gds étab. Sup.
I	Chefs Serv.		IUFM
A	LYC		CROUS
	CLG	I	CRDP
A	LP	I	DRONISEP
A	ERE/ERDP		DRJS
	CIO		SIEC
I	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre : (A) Correspondants de Bassin (I) Inspection Générale (I) Région IDF			

Le présent document comporte :

4 pages

6 annexes

**DATE LIMITE  
SAISIE SOFA**

**30 SEPTEMBRE 2010**



2/16

Ces deux rentrées marquent ainsi la refonte profonde du parcours de formation pour les élèves sortant de troisième, elles engagent l'ensemble des acteurs de l'académie pour atteindre l'objectif de ces réformes : une place pour chaque élève, dans la voie et la filière choisies pour un parcours réussi vers le diplôme, une meilleure préparation à l'enseignement supérieur et une insertion professionnelle garantie.

Pour remplir ces objectifs, la nouvelle organisation des enseignements, tant en voie générale et technologique qu'en voie professionnelle, s'appuie sur deux leviers principaux : l'autonomie des établissements et des dispositifs d'accompagnement. L'autonomie des EPLE se traduit par un volant horaire non fléché qui permet de construire un véritable projet d'établissement en fonction des besoins des élèves (ce sont les 10,5h en classe de seconde, les enseignements généraux communs en classe de première, les grilles horaires triennales en voie professionnelle) tandis que l'accompagnement personnalisé pris dans une conception large et présent dans toutes les voies de formation, permet de mieux prendre en compte les besoins des élèves.

Au terme du projet académique 2006-2010, la mise en œuvre de ces réformes permet de faire le bilan des actions qui ont été menées en même temps qu'elle trace le chemin à poursuivre.

La baisse des redoublements en troisième au profit de la voie générale a permis à l'académie de rattraper son retard par rapport au niveau national et favorise ainsi l'élévation du niveau de qualification et les poursuites d'études, qu'il convient d'encourager.

En matière de lutte contre le redoublement en seconde, l'académie a progressé sensiblement en 5 ans passant de 16,3% à 12,7% réduisant l'écart avec la moyenne nationale de 0,6 points; les efforts doivent être poursuivis. Ces bons chiffres ont démontré par ailleurs, que la fluidité des parcours ne diminuait pas les taux d'accès au baccalauréat, particulièrement en voie générale et professionnelle (entre 2008 et 2009 : +2,4 points en voie générale et +2,6 points en voie professionnelle) tandis que la voie technologique enregistre un léger recul (-0,3 point entre 2008 et 2009). Néanmoins, demeurent des disparités fortes entre départements malgré les lourds efforts entrepris ; il convient de continuer à les soutenir dans les années à venir.



La fluidité des parcours ne masque toutefois pas une des faiblesses de l'académie : si le taux de non passage a fortement diminué ces 5 dernières années, on constate encore une trop forte réorientation vers la voie professionnelle à l'issue de la seconde GT. Cette situation est d'autant plus préjudiciable à notre système qu'une grande partie de ces élèves sont réorientés de 2<sup>nde</sup> générale à 2<sup>nde</sup> professionnelle. En outre, la réorientation accentue la variété des publics accueillis en 1<sup>ère</sup> professionnelle : 2<sup>nde</sup> professionnelle, sortants de BEP (pour 2010) ou de CAP, et les élèves de 2<sup>nde</sup> GT réorientés. Si les corrections de trajectoires sont possibles, elles doivent rester l'exception et viser exclusivement la 1<sup>ère</sup> professionnelle ; ces classes accueilleront en priorité en 2011 les montées pédagogiques et les élèves de CAP souhaitant poursuivre jusqu'au baccalauréat.

Pour nous aider à atteindre ces objectifs, les nouvelles grilles horaires représentent des outils permettant de construire un projet pédagogique au service de la réussite de l'élève : un volant d'heures non réparties et l'accompagnement personnalisé.

Les évolutions envisagées pour les prochaines rentrées scolaires doivent permettre à l'académie de poursuivre les objectifs suivants (*cf annexes*) :

- 1 - Continuer à rechercher la répartition la mieux adaptée possible entre les différents niveaux et voies de formation (générale, technologique, professionnelle) en engageant un plus large public vers les formations technologiques à vocation industrielle et les formations scientifiques.
- 2 - Favoriser la réussite de tous les élèves et lutter contre le décrochage scolaire en améliorant la fluidité des parcours entre les voies de formation. La mise en place de la plate forme régionale d'orientation est une des réponses à cet objectif dans la prévention du décrochage et de l'absentéisme pour les élèves de 16 ans et plus. Ce dispositif inter académique apporte une réponse commune et partenariale sur le territoire régional à tout jeune en voie de décrochage, en recherche de qualification ou d'insertion. Une expérimentation sur 8 territoires pertinents de l'académie a été lancée pour favoriser le développement des réseaux et des synergies et proposer de réelles solutions.
- 3 - Améliorer la scolarisation des élèves handicapés.
- 4 - Diversifier les modalités d'accès au diplôme en développant l'apprentissage en EPLE.
- 5 - Elever le niveau de qualification en favorisant la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.
- 6 - Ajuster l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins locaux, tout en assurant leur complémentarité.



Le contexte académique se caractérise dès la prochaine rentrée par une relative stabilisation démographique au niveau des collèges (+ 0,7 points au niveau de la classe de troisième) qui n'engage pas le niveau post 3<sup>ème</sup>. Néanmoins, il convient de poursuivre les resserrements de structures en voie professionnelle, en particulier dans les formations qui accueillent un nombre réduit d'élèves depuis plusieurs années. Ces resserrements doivent permettre un redéploiement vers des formations qui répondent mieux à la demande des professionnels et une diversification de l'offre.

Parallèlement, il convient de poursuivre la mise en place de la nouvelle organisation horaire des préparations au baccalauréat, marquée par l'introduction d'un accompagnement personnalisé et par une réduction du nombre de grilles horaires (de 15 à 2) qui favorise les regroupements en enseignement général.

Les travaux préparatoires à l'évolution de la carte des formations générales, technologiques et professionnelles s'appuieront sur les éléments d'analyse et d'expertise de la DAPEP et du SAIO. Ces données, disponibles sur le site de l'académie de Versailles, vous permettront d'envisager les évolutions de votre structure à la lumière du projet académique.

La réflexion portera sur la cohérence et l'équilibre de la carte complète de chaque bassin, en fonction des besoins et conformément aux cahiers des charges présentant l'évolution souhaitable de chacun des bassins et de chacune des filières. Cette réflexion inclut les formations des établissements privés sous contrat et des CFA. Le cadrage académique pour la rentrée 2011 engage un travail de rationalisation et d'optimisation des capacités d'accueil, au plus à moyens constants. Le travail mené en bassins trouvera sa traduction dans les projets remontés dans SOFA.

Au-delà des objectifs régionaux et académiques de la carte des formations et des débouchés professionnels, les critères présidant à l'instruction des dossiers tiendront compte également des ressources disponibles en personnels enseignants ; ce point, particulièrement délicat dans les filières professionnelles, pourra aboutir à une éventuelle planification des formations retenues et, selon les besoins exprimés par les enseignants, à un effort important de formation, voire de reconversion.

Ces décisions seront portées à votre connaissance après consultation du groupe de travail préalable au CTPA. Elles seront parallèlement transmises au Conseil Régional pour l'étude de leur impact sur les équipements et les infrastructures.



5/16

Je vous rappelle l'importance de la concertation qu'il vous revient de conduire avec vos équipes pédagogiques pour élaborer vos projets, en amont de la consultation du conseil d'administration. A cet effet, je vous engage vivement à réunir sur cette thématique le conseil pédagogique prévu par la loi du 23 avril 2005, complétée par le décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010.

Je vous remercie du travail que vous allez entreprendre avec vos équipes et au sein des bassins d'éducation pour améliorer notre offre de formation afin de mieux accompagner les élèves vers la qualification.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT

**PJ.**

Annexe 1 : Répartition entre les différentes voies et niveaux de formation,

Annexe 2 : Favoriser la réussite de tous les élèves et lutter contre le décrochage scolaire,

Annexe 3 : Améliorer la scolarisation des élèves handicapés,

Annexe 4 : Diversifier les modalités d'accès au diplôme,

Annexe 5 : Elever le niveau de qualification en favorisant la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur,

Annexe 6 : Calendrier Prévisionnel de la campagne 2011,

Annexe 7 : Procédure à suivre pour l'ouverture d'une formation dans le secteur sanitaire et social,

Annexe 8 : Rappel de la nomenclature des formations.

## ANNEXE 1



6/16

### Répartition entre les différentes voies et niveaux de formation

L'équilibre existant entre les séries technologiques et les séries générales doit être maintenu. La rénovation de la voie technologique STI doit cependant nous inviter à engager un plus large public vers les formations industrielles. Entre 2006 à 2009, l'orientation en 1<sup>ère</sup> s'est majoritairement tournée vers la 1<sup>ère</sup> générale (+4,1 points) au détriment de la 1<sup>ère</sup> technologique industrielle (STI et STL) qui accuse un recul de 0,1 point.

Le travail conduit au sein des établissements a permis la baisse des taux de redoublement (*Evolution 2006-2009 : de 16,3 à 12,7 soit -3,6 points*). Il faut maintenant poursuivre nos efforts pour :

- baisser encore les réorientations vers la voie professionnelle à l'issue de la 2<sup>nde</sup> (2009 : 3,2 %)
- limiter les abandons en cours de formation
- continuer à renforcer l'orientation vers les séries générales, (*Evolution 2006-2009 : de 53,6 à 57,9 soit +4,3 points*)
- encourager l'orientation vers la série S, notamment chez les filles, (*Evolution 2006-2009 : de 24,3 à 26,1 soit +1,8 points*).

### Les voies générale et technologique

A la rentrée 2010, la réforme des voies générale et technologique s'engage au niveau de la classe de seconde et se fera de façon progressive sur trois années scolaires. Elle se poursuit en 2011 avec la rénovation des séries STI et STL, en classe de première.

L'évolution en profondeur de la filière technologique industrielle, plus polyvalente, s'inscrit dans la volonté de promotion et de valorisation des formations des domaines scientifique et technique, dont l'objectif est d'ouvrir vers un large champ de formations supérieures, technologiques et universitaires (CPGE, DUT, licences, BTS, ...) débouchant ensuite sur une professionnalisation (masters, diplômes d'ingénieur ou d'architecte, ...).

Pour accroître la lisibilité de ces filières, le nombre de baccalauréats est réduit.

La série « sciences et technologies du laboratoire » (STL) comporte deux spécialités

- Biotechnologies
- Sciences physiques et chimiques en laboratoire.



7/16

La série « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable » (STI2D) est organisée autour de quatre spécialités :

- Innovation Technologique et Eco conception (ITEC)
- Systèmes d'Information et Numérique (SIN)
- Energies et Environnement (EE)
- Architecture et Construction (AC)

La série « Sciences et technologies du design et des arts appliqués » (STD2A) succède à la spécialité « Arts appliqués » de la série STI.

Certaines options du baccalauréat STI Génie mécanique (systèmes motorisés, structures métalliques, productique bois ou matériaux souples) ont laissé place à des baccalauréats professionnels.

Le rééquilibrage souhaité entre les différentes voies et séries de formation s'inscrira dans le temps. A la rentrée 2011, il s'agit tout d'abord **d'optimiser et de conforter les structures existantes**. En 2012, l'augmentation du nombre d'établissements proposant ces formations pourra éventuellement être envisagée, en fonction de l'analyse qui sera faite de la rentrée scolaire 2011.

L'évolution qualitative attendue de ces formations ne se fera pas par la transformation systématique des actuelles sections. La nouvelle carte des formations doit viser la création de véritables pôles inter académiques de compétences scientifiques et techniques. Elle doit également permettre de donner une nouvelle identité à certains établissements dont la structure a été fragilisée dans le temps. La réflexion devra prendre en compte les transformations engagées dans la voie professionnelle, la carte des SSI (sciences de l'ingénieur) et le réseau des formations supérieures.

L'implantation des nouvelles séries de baccalauréat doit permettre d'offrir un véritable choix aux jeunes et à leurs familles. C'est ainsi que le baccalauréat « Architecture et Construction » devra s'implanter plus largement et au-delà des établissements offrant le baccalauréat STI Génie Civil dans l'académie à ce jour. L'offre académique des baccalauréats STL devra être élargie à d'autres établissements.

### **La voie professionnelle**

Pour la rentrée 2009, la carte des formations professionnelles de l'académie de Versailles a évolué pour répondre aux objectifs de la rénovation de la voie professionnelle et aux attentes des branches professionnelles.



8/16

Ce travail est mené en collaboration étroite avec les services de la Région Ile de France, dans le cadre du Schéma Régional des Formations et des 10èmes Orientations Conjointes Etat – Région co signées par le Président de Région et les trois Recteurs des académies franciliennes. Cette approche inter académique démontre la nécessité d'une offre harmonieuse et complémentaire ; elle engage les établissements à inscrire leurs projets de formation initiale (voies scolaire et de l'apprentissage) dans une réflexion prospective et dans le cadre d'un PPTG (Plan Pluriannuel Triennal Glissant) qui nous donne les perspectives à trois ans des évolutions envisagées.

Le taux de remplissage des structures professionnelles s'est amélioré au fil des années. Il reste toutefois des marges de progrès tant en CAP qu'en baccalauréat professionnel (constat 2009 : 96% en CAP et 96% en baccalauréat professionnel) que le travail sur la carte 2011 devra permettre d'atteindre. Le nécessaire ajustement entre les deux niveaux de formation de la voie professionnelle, aux côtés de la voie générale et technologique, constitue un des enjeux majeurs pour l'avenir de l'académie.

#### Rénovation de la filière « sanitaire et sociale »

Concernant les formations professionnelles, l'année 2011 sera marquée par la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle dans la filière « sanitaire et sociale ». Elle doit se traduire, comme pour les autres filières, par la transformation des BEP en baccalauréats professionnels et/ou en CAP.

La filière sanitaire et sociale se voit enrichie d'un nouveau baccalauréat professionnel « Sanitaire », qui complète l'actuel baccalauréat « Service de Proximité et Vie Locale ». A partir de la rentrée scolaire 2011, la préparation en trois ans de ces diplômes devient la règle générale. Il est souhaitable que l'évolution de la carte des formations de cette filière permette d'emmener un plus large public d'élèves vers le baccalauréat professionnel, mais assure également un accueil à des jeunes qui souhaitent s'engager vers un CAP (Petite enfance, Assistant en milieux familial et collectif, Agent de Prévention et de Médiation). Ces transformations devront se faire dans le respect des flux existants à ce jour.

Les formations professionnelles (aide soignante, auxiliaire de puériculture, aide à domicile, aide médico-psychologue) proposées à ce jour aux titulaires d'un BEP seront maintenues pour assurer la professionnalisation des élèves. Il leur sera également possible de s'inscrire dans un parcours de formation plus long, en rejoignant la voie technologique Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales.

### Extinction des BEP et ajustement des premières professionnelles



Hors les filières non concernées en 2008 par la rénovation (BEP Carrières Sanitaires et Sociales, Hôtellerie-restauration, Conduite et services dans les transports routiers et Optique), l'année 2010 verra l'extinction des classes de BEP. De ce fait, il sera nécessaire d'ajuster l'offre de première professionnelle réservée dorénavant aux montants de seconde et à un public de CAP et, à la marge, de seconde générale.

## ANNEXE 2



### Favoriser la réussite de tous les élèves et lutter contre le décrochage scolaire

10/16

Pour conduire un plus grand nombre d'élèves vers le niveau IV de formation et faciliter le développement de parcours individualisés, des passerelles doivent être proposées aux élèves.

#### Du CAP à la première professionnelle

La réorganisation de la voie professionnelle permet aux élèves titulaires du diplôme du CAP de rejoindre une classe de première professionnelle. Des capacités d'accueil doivent donc être envisagées pour ces publics, en particulier au sein des établissements qui accueillent largement ces élèves.

#### De la voie professionnelle à la voie technologique

La carte des formations doit permettre aux élèves de s'engager dans la voie de formation qui correspond le mieux à leur projet professionnel. On veillera donc, au sein de chaque bassin, à permettre aux élèves de la voie professionnelle qui le souhaitent de rejoindre la voie technologique. Des capacités d'accueil pour ces publics seront maintenues, que ce soit dans la voie technologique tertiaire ou industrielle.

#### De la voie générale ou technologique vers la voie professionnelle

**L'objectif prioritaire est de permettre à tous les élèves qui s'engagent dans la voie générale ou technologique d'y réussir.** L'accompagnement personnalisé organisé dans le cadre de la réforme du lycée dès la classe de seconde devra permettre à chaque élève de poursuivre dans la voie qu'il a choisie.

Exceptionnellement, la carte des formations doit également permettre aux élèves qui se trouveraient réorientés à l'issue d'une classe de seconde générale et technologique de rejoindre une formation professionnelle. Afin d'apporter une réponse de proximité aux élèves concernés dont le nombre doit évoluer à la baisse de manière significative, chacun des bassins de l'académie proposera un nombre limité de places ouvrant sur plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel.

## ANNEXE 3



### Améliorer la scolarisation des élèves handicapés.

11/16

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances affirme le droit pour chaque jeune handicapé à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile et à un parcours de formation (scolaire, professionnelle et supérieure) continu et adapté.

Les lycées professionnels doivent participer à cette évolution en garantissant à tous des parcours de formation diversifiés et adaptés, en scolarisation individuelle, mais aussi au sein d'Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI). Les formations proposées doivent être en cohérence avec la carte des formations professionnelles et en lien avec les services de soin ou d'accompagnement.

Il conviendrait que progressivement une réponse en termes de poursuites d'études puisse être apportée aux élèves porteurs de troubles cognitifs au sein de chacun des bassins de l'académie. Cet accueil trouvera tout son sens dans les classes des établissements ou réseaux d'établissements qui offrent un large éventail de CAP.



## ANNEXE 4

### Diversifier les modalités d'accès au diplôme

12/16

Certains élèves visent l'obtention d'un diplôme en le préparant dans le cadre de dispositifs en apprentissage.

Le lycée des métiers offre de bonnes opportunités. Il permet d'accueillir dans un établissement, ou au sein d'un réseau, des publics à statuts différents : scolaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle. Il ne s'agit pas seulement de développer des pôles de compétences identifiés autour d'une filière, mais aussi et surtout d'ouvrir, éventuellement dans plusieurs filières, les possibilités d'accéder du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur, à travers des modalités de formation différentes : scolaire, apprentissage ou formation continue. Dans ce cadre, les lycées professionnels pourront participer à l'accueil de sections de techniciens supérieurs.

On veillera à saisir toute opportunité de développement de l'apprentissage dans les lycées ; des modalités diverses sont possibles autour de partenariats solidement construits. Ce développement de l'apprentissage devra permettre d'offrir :

- des modes d'accès à la qualification professionnelle plus diversifiés en permettant d'accueillir au sein d'un même établissement ou d'une même classe, des publics de statuts différents qui tous, selon des modalités pédagogiques spécifiques, visent l'obtention des mêmes diplômes.
- une offre nouvelle de proximité favorisant l'accès à la formation professionnelle aux jeunes les moins mobiles, pour les premiers niveaux de qualification.
- un nombre de qualifications accessibles par la voie de l'apprentissage plus important grâce à la large palette des formations mise en œuvre par le réseau des lycées

Pour accompagner ce développement, l'académie propose dans son organisation depuis la rentrée scolaire 2009 un **CFA public**, porté par le GIP-FCIP de l'académie de Versailles, dénommé V3A (Versailles Académie Avenir Apprentissage). Le CFA V3A intervient auprès des établissements pour aider à la mise en forme de projets de formation en apprentissage inscrits dans SOFA.



13/16

Sa vocation est d'accompagner les établissements dans la mise en place d'UFA en prenant en charge les différents aspects administratifs et financiers de ces formations (encaissement de la taxe d'apprentissage, paiement des enseignants, établissement des comptes financiers...), autour de partenariats solidement construits avec des entreprises, des organisations professionnelles ou des collectivités locales. Il gère les conventions d'unités de formation en apprentissage (UFA) dans le respect du rôle de chacun des partenaires : la responsabilité pédagogique pour le lycée hébergeant l'UFA (choix de l'équipe pédagogique, établissement du budget de fonctionnement) et la responsabilité administrative pour le CFA.



## ANNEXE 5

### Elever le niveau de qualification en favorisant la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur.

14/16

Depuis 2008, les procédures d'orientation et d'affectation des lycéens dans l'enseignement supérieur s'inscrivent dans le cadre de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, qui fixe comme objectif de parvenir à 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur. La poursuite de cette ambition appelle notamment une augmentation du taux de poursuite d'étude des bacheliers et une ouverture sociale plus large de l'ensemble des filières post-baccalauréat. Dans la logique du BLMD (bac-licence-master-doctorat), le lycée devient la première étape du parcours vers l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif ambitieux il est essentiel que tous les candidats à l'enseignement supérieur s'engagent dans des parcours correspondant à leur profil. Il faut donc veiller à ce que la formation envisagée soit bien compatible avec le type de baccalauréat préparé.

La carte des formations doit s'inscrire dans cet objectif.

En outre, pour assurer la continuité des parcours, les établissements sont invités à engager des partenariats avec l'Université dans le cadre, notamment, des licences professionnelles. Il s'agit de créer des réseaux et de construire des projets avec les universités, à l'image des réalisations conduites avec les CPGE, pour des filières et diplômes adaptés à ce type de parcours. L'académie a mis en place un groupe de travail chargée d'impulser cette orientation.

#### BTS

L'évolution de la carte des STS sera poursuivie pour favoriser l'accueil des bacheliers de l'enseignement technologique et professionnel qui sont les publics prioritaires de ces formations. Une attention particulière doit être portée à **l'accueil des titulaires du baccalauréat professionnel**, admis de droit s'ils bénéficient d'une mention bien ou très bien, en veillant à adapter l'enseignement aux compétences qu'ils ont développées et à leurs besoins spécifiques. De même, les élèves sortant de baccalauréat technologique, admis de droit, devront être prioritaires par rapport aux bacheliers de série générale, qui seront plutôt invités à la poursuite d'études plus longues.

A cet effet, la procédure d'orientation APB 2010 prévoit d'augmenter de manière significative les places offertes à ces bacheliers.



Il convient toutefois de diminuer encore le nombre des places vacantes (*constat académique 2010 : 688 places vacantes en octobre 2009 et 1028 en mars 2010*) ; ceci conduira à fermer les sections qui, au fil des années, n'accueillent qu'un faible nombre d'élèves. Le meilleur **remplissage des sections existantes reste un objectif impératif**. Ceci n'exclut pas une diversification des formations offertes aux élèves à ce niveau afin que la carte académique soit en meilleure adéquation avec le contexte de l'insertion.

15/16

#### CPGE

L'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) est une compétence ministérielle. Avant d'envisager de proposer toute nouvelle ouverture de structure, il est nécessaire d'améliorer encore le taux d'occupation des classes existantes (*taux de remplissage 2009 : 89%*) sur la base des capacités réglementaires (48 élèves par classe).

Les projets qui seront envisagés en partenariat avec les universités, en particulier, dans le cadre des « cordées de la réussite » seront privilégiés.

## ANNEXE 6

### Calendrier Prévisionnel de la campagne 2011



16/16

<p>6 septembre 2010 : Ouverture de l'application web « sofa » pour la campagne 2011</p> <p>1<sup>er</sup> septembre 2010 – 30 septembre 2010 : Cadrage académique, réunions de bassins et saisie des demandes</p> <p>30 septembre 2010 : Fermeture de l'application web « sofa » pour la campagne 2011</p> <p>Octobre - Novembre 2010 : Expertises croisées des propositions émises par les chefs d'établissements</p> <p>Décembre 2010 : Arbitrage de Monsieur le Recteur en concertation avec les Inspecteurs d'académie et information des chefs d'établissements</p> <p>Décembre 2010 : GT, préalable au CTPA</p> <p>Janvier 2011 : CTPA</p>
--

#### **Modalités et date de dépôt des dossiers de demandes de modification des structures :**

Les demandes d'ouverture ou de fermeture de formation seront saisies dans l'application SOFA pour la date indiquée ci-dessus.

Il conviendra d'indiquer obligatoirement toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de votre projet (intitulé précis du diplôme ; option(s) ou champ(s) proposé(s) quand le diplôme le prévoit, ...), ainsi que toute les informations nécessaires à la programmation des équipements, des locaux, et des besoins en travaux, qu'il s'agit de préciser en regard de vos propositions, en évaluant impérativement la totalité des divisions pour l'ensemble des cursus des formations demandées.

Ces éléments sont indissociables de l'instruction du dossier menée en partenariat avec le Conseil Régional. En leur absence, l'évolution des formations d'un établissement peut être reportée ou remise en cause. Tous les dossiers feront l'objet d'une étude attentive conjointe des services du Rectorat et de la Région sur les potentiels en locaux et équipements, ainsi que sur les besoins nouveaux induits par vos demandes. A cette fin, l'application SOFA vous permettra plus précisément d'indiquer vos besoins en équipements et de développer vos demandes de travaux.

Les projets à moyen terme déposés par les établissements et pré-instruits l'année dernière devront être confirmés pour un arbitrage définitif. Cette confirmation permettra la réactualisation de la mesure proposée (équipements, infrastructures et projet pédagogique).

Les impératifs de concertation entre les services et votre établissement, d'une part, et avec le Conseil Régional, d'autre part, obligent à prévoir une période d'instruction suffisante avant que vos projets soient soumis au groupe de travail préalable au Comité Technique Paritaire de janvier. Les délais impartis doivent donc être respectés.

Les modalités particulières d'instruction des formations du domaine sanitaire et social devront être prises en compte par les établissements.